



non respect de la convention collective

Par **sanounette**, le **07/11/2008** à **20:13**

bonjour

je suis salariée en cdi, contrat jours, position 3.1.de la convention collective des bureaux d'étude.

d'après mes recherches mon employeur ne respectes pas cette dernière.

d'une part mon salaire de base est de 1800 euros, alors qu'il devrait être majoré de 20%, comme c'est un contrat jours.

d'autre part j'ai été en accident de travail plusieurs mois, mais il ne fait pas apparaitre mes congés cumulés lors de cette période.

je lui ai notifié et il n'a rien fait.

Globalement j'ai un contrat de travail avec un salaire hors la loi depuis près de 2 ans.

Quels sont mes recours? mes droits? etc.

merci par avance de votre aide.